

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, lettres, langues et science humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie*, relevant du département d'Ethnologie de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) est un diplôme à vocation spécialisée qui vise à offrir une compréhension du monde contemporain en se fondant sur le décryptage de l'environnement local. Existant uniquement à partir de la troisième année de licence (L3), elle s'appuie sur un enseignement de l'ethnologie initié en première (L1) et deuxième année (L2) de la licence mention *Sociologie* de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et Sciences Humaines (LSH). L'ensemble des enseignements est principalement dispensé en présentiel à l'Université de Brest et tourné vers l'étude de la région bretonne.

Synthèse de l'évaluation

Comme dans la plupart des universités françaises, la licence *Sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie* ne commence qu'en troisième année de licence. La formation dépend fortement de la licence *Sociologie* pour la construction d'une spécialisation théoriquement progressive (cours obligatoires et optionnels en première et deuxième années). Si la licence est bien intégrée à son environnement du point de vue des structures de recherche, avec une emphase sur la région, les liens avec le milieu socio-économique sont peu construits et ne concourent pas à préparer à une insertion professionnelle.

L'équipe pédagogique, composée d'enseignants statutaires en section 20 (Anthropologie, Ethnologie, Préhistoire) du conseil national des universités (CNU), peine concrètement à assurer la variété des enseignements nécessaires à la construction d'un cursus progressif et un véritable pilotage de la licence. Un conseil de perfectionnement est annoncé comme devant prochainement se substituer au conseil de département qui procède à l'examen des auto-évaluations individuelles des enseignements. Les effectifs sont faibles, mais en très légère hausse (de 19 étudiants en 2010-11 à 24 étudiants en 2014-15). Les taux de réussite stagnent (de 13 sur 18 étudiants en 2010-11 à 15 sur 21 en 2013-14). Le suivi des diplômés n'étant pas documenté par des statistiques, le dossier est lacunaire en matière d'insertion professionnelle.

La recherche n'est présente en L3 qu'au travers de l'élément constitutif (EC ou cours) « Découverte des masters ». L'accès des étudiants aux séminaires, conférences, journées d'études organisés par les divers laboratoires de recherche n'est pas mentionné.

La formation prévoit un stage. Ce stage prend la forme d'une enquête ethnographique collective d'une semaine. La pertinence de cette forme de stage d'une durée très courte, les modalités de préparation, d'encadrement, de suivi et d'évaluation de ce stage ainsi que son positionnement dans le cursus et sa validation par des crédits européens (ECTS) ne sont cependant pas spécifiés.

La dimension internationale de la licence repose principalement sur une mobilité étudiante qui s'appuie sur des partenariats avec des universités étrangères ainsi que sur des partenariats de recherche pour les enseignants-chercheurs. Aucun document ne permet toutefois d'évaluer l'ampleur réelle de la mobilité entrante ou sortante des étudiants. L'apprentissage des langues étrangères est, en revanche, valorisé et attesté (2 heures hebdomadaires obligatoires à chaque semestre). La licence n'existant qu'à partir de la troisième année (L3), l'accès des étudiants à une spécialisation en ethnologie dépend intégralement de la construction de partenariats avec la licence *Sociologie* de l'UBO, de la mise en place de prérequis bien précis et de remises à niveau pour l'accueil d'étudiants émanant d'autres types de licence. Ceux-ci ne sont cependant pas détaillés. Le taux d'abandon de 30 % est élevé.

Le numérique est principalement utilisé dans l'enseignement à distance des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que comme support des enseignements en présentiel. Les modalités d'évaluation varient en fonction des enseignements, mais leur validation par des ECTS n'est pas renseignée. En l'absence de supplément au diplôme et de livret des compétences, et en raison d'une fiche du répertoire national des certifications professionnelles

(RNCP) peu claire et peu précise, il est difficile d'évaluer les compétences identifiées. La formation met en revanche l'accent sur le fait que les difficultés sont aisément identifiables du fait d'effectifs peu nombreux et que les étudiants font l'objet d'un accompagnement par un tuteur - ce qui reste à démontrer. Ces affirmations contrastent d'ailleurs avec le taux de réussite au diplôme situé autour de 70 %. Le suivi des diplômés est assuré par le service Cap'Avenir de l'Université, mais les statistiques sur la poursuite d'études et sur l'insertion professionnelle des étudiants ne sont pas fournies dans le dossier. Des enseignements ne peuvent donc en être tirés.

Points forts :

- Premier niveau indispensable d'une formation du supérieur qui se poursuit jusqu'au doctorat dans une région dépourvue de toute autre formation de ce type.
- Ancrage de la recherche au niveau local, tant par ses objets que par ses partenariats de recherche.
- Existence de nombreuses passerelles et d'une initiation à l'ethnologie au sein de la licence *Sociologie* de l'UBO.

Points faibles :

- Dossier très lacunaire : absence de détail sur les objectifs pédagogiques et de leur mise en œuvre concrète, sur le volume des ECTS pour chacun des enseignements, sur la description des responsabilités au sein de l'équipe pédagogique, et sur les statistiques sur le suivi et la mobilité des étudiants.
- Stage d'une semaine en dernier semestre de la licence (S6) ne pouvant prétendre à construire une professionnalisation.
- Liens faibles avec le monde de la recherche, l'environnement socio-économique et international alors que ceux-ci sont dits valorisés au niveau master et doctorat.
- Liens avec la recherche uniquement orientés vers le niveau post-licence.
- Taux d'abandon trop important.

Recommandations et conclusion :

La licence *Sciences de l'Homme, anthropologie et ethnologie* doit faire apparaître de manière très claire ses objectifs pédagogiques et attester de leur réalisation. Il importe de faire apparaître le nombre de crédits européens correspondant à chacun des enseignements du cursus ainsi que de détailler les modalités de compensation.

La formation doit continuer de valoriser son ancrage local tout en travaillant à la construction de son inscription dans des réseaux socio-économiques et culturels locaux ainsi que des partenariats internationaux (la nomination d'un chargé des relations internationales pourrait aider en ce sens).

La licence gagnerait à répartir les charges entre les enseignants afin d'assurer une progression pédagogique réelle au niveau des enseignements et de l'encadrement de la licence et ne pas trop concentrer les efforts sur le master et le doctorat. La construction du lien avec la recherche et le monde socio-économique qui en résulterait ne manquerait pas de relever le taux de réussite.

L'encadrement des stages (il serait bon de s'inspirer de la licence de sociologie pour la préparation, les lieux, méthodes, objets, objectifs), le suivi des compétences et des diplômés, ainsi que la participation des étudiants à la recherche et à la mobilité internationale devraient être totalement revus afin de remplir leur rôle de préparation à l'insertion professionnelle.

Plutôt que de parler d'accueil, il serait plus judicieux de mentionner que l'intégration d'étudiants ou l'obtention du diplôme par validation d'acquis est offerte.

La fiche RNCP gagnerait à être plus lisible, plus claire et précise sur les attendus de la formation et les compétences effectivement acquises. Il conviendrait de revoir les codes métiers pour les emplois accessibles. En effet, il est difficile de considérer que le code métier « K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société » soit accessible après un diplôme de licence.

Enfin, il conviendrait de mettre en œuvre un dispositif d'enseignant-référent favorisant la réussite des étudiants afin de faire chuter le taux d'abandon.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Grâce à des mutualisations, les étudiants de l'UFR LSH ont la possibilité de suivre une formation progressive à cette spécialité : au sein de l'UFR, un enseignement d'initiation à l'ethnologie (« introduction à l'ethnologie européenne ») est offert en L1. Libre pour les autres licences de l'UFR, il est obligatoire en licence <i>Sociologie</i>. Les étudiants de cette dernière peuvent ensuite opter pour le parcours <i>Ethnologie</i> dès la L2 (avec 5 cours « Anthropologie du fait religieux », « Découverte de l'autre », « Ethnologie du proche », « Ethnologie de l'autochtonie », « Construction identitaire et patrimoine »). En L3, les enseignements d'anthropologie deviennent majoritaires et assoient la spécialisation. Dans ce contexte, le cursus de la licence est adapté à la construction d'un parcours d'études en sciences de l'Homme, anthropologie et ethnologie à l'UBO qui conduise au master et jusqu'au Doctorat.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La principale structure de recherche associée à la licence est le Centre de recherche Bretonne et Celtique - CRBC), mais on compte également le LABERS (équipe d'accueil 3149) et le Centre Edgar Morin.</p> <p>Aucun réseau d'entreprises ou de partenaires culturels n'est établi et les partenariats et travaux de recherche ou stages qu'ils génèrent ne sont attestés qu'au niveau du master et du doctorat, et non au niveau de la licence.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Le tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique fait apparaître deux maîtres de conférences (MCF) et deux professeurs des universités (PR) relevant de la section 20 (anthropologie, ethnologie, préhistoire) du CNU. Si l'on sait qu'un professeur est responsable de la mention, les seules informations concernant les responsabilités assurées par les membres de l'équipe en-dehors concernent le pilotage qui est réalisé par un « président » de département, un « assesseur » enseignant-chercheur et 2 étudiants, et s'appuie sur 3 réunions « officielles » par an et des rencontres plus informelles.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre d'inscrits était de 19 en 2010-11 et 21 en 2013-14, un chiffre de réussite de 13 en 2010-11 (soit 68 %) et de 15 en 2013-14 (soit 71 %). Le taux d'abandon est de l'ordre de 30 % ce qui est élevé pour une L3.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Deux cours (E.C.) permettent de développer la méthodologie de la recherche et son application sur le terrain. De nombreux E.C. sont dits permettant d'offrir un cadre théorique et pratique à une recherche ancrée dans le territoire breton par ses objets d'études questionnant l'altérité de diverses manières. Les liens entre les travaux de recherche menés au sein des différents laboratoires sur le territoire (surtout le CBRC ; structure APOLIMER et séminaire de recherche très ancré dans le département) et les enseignements du cursus sont soulignés dans le dossier, mais ces liens ne sont pas du tout attestés au niveau licence. Par ailleurs, le ou les masters d'ethnologie du département n'étant ni référencés, ni présentés sur le site du département (liens inactifs), ni soumis à l'évaluation dans le champs, il n'est pas possible de valider ces liens.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Il existe deux unités d'enseignement (UE) dédiées à la préprofessionnalisation (aux premier et second semestres de la L3) communes à l'ensemble de l'UBO. Le contenu de ces UE n'est pas spécifié et l'on ne sait donc pas si les étudiants sont préparés à la recherche de stage, si les métiers leur sont présentés, s'ils disposent d'ateliers de préparation au projet professionnel - PPPE, etc.)</p> <p>Les points sur la place des projets, stages et partenariats internationaux dans le dossier d'auto-évaluation sont mal renseignés.</p> <p>La fiche RNCP manque de lisibilité. Il est de plus, difficile de prétendre que la recherche en sciences de l'Homme et de la société soit accessible après une L3.</p>

Place des projets et stages	<p>La fiche d'auto-évaluation de la licence et le tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique font apparaître 2 E.C. « Projet personnel et professionnel », mais rien n'est dit du contenu de ces deux E.C., de leur encadrement ou de leur évaluation.</p> <p>La durée du stage se limite à une semaine, ce qui ne permet pas de construire la professionnalisation. Les modalités de sa préparation, de son encadrement et de son évaluation ne sont pas fournies.</p>
Place de l'international	<p>Les informations apportées sur les partenariats internationaux concernent l'UFR et non spécifiquement le département d'ethnologie (trois universités italiennes font l'objet d'une convention dans le cadre du programme ERASMUS, une université canadienne dans le cadre du programme CREPUQ). La convention avec le Brésil ne concerne pas les étudiants de licence. Aucun chiffre n'est fourni concernant la mobilité entrante et sortante réelle des étudiants.</p> <p>Les étudiants suivent un cours de 2 heures langue par semaine à chaque semestre.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les passerelles sont construites en partenariat avec la licence <i>Sociologie</i> et concernent les deux premières années. Le tableau récapitulatif des effectifs souligne qu'aucun étudiant n'a été admis par validation d'acquis de l'expérience (VAE) ou n'a bénéficié d'une validation d'acquis professionnels (VAP) pour l'obtention de sa licence d'ethnologie.</p> <p>Bien qu'il soit fait mention de prérequis et de remises à niveau, ceux-ci ne sont pas détaillés ce qui ne permet pas d'attester leur existence ni de jauger leur efficacité.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>L'utilisation d'une plateforme Moodle permet de remplacer l'enseignement présentiel de technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'obtention de la certification informatique et internet (C2i) par un enseignement à distance. Le projet PADP (seul l'acronyme est fourni) en partenariat avec l'Université de Strasbourg permet de questionner les méthodes d'apprentissage, mais il n'est pas détaillé.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Le tableau récapitulatif des enseignements ne fait apparaître ni les ECTS ni les coefficients affectés aux UE. Les modalités d'évaluation mentionnent le recours à la fois au contrôle continu et à l'évaluation terminale. Les enseignants ont le choix de recourir à une évaluation sur dossier, contrôle sur table ou mêlant évaluation orale et écrite. Un jury, présidé par un professeur des universités siège trois fois par an.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le dossier est malheureusement incomplet et n'apporte pas d'éléments d'information sur ce point.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le dossier d'auto-évaluation renvoie au site Cap'Avenir, mais ne fournit pas de données sur le suivi et la manière dont celui-ci est utilisé.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Le dossier d'auto-évaluation annonce la mise en place prochaine du conseil de perfectionnement. Compte tenu des petits effectifs, l'autoévaluation se fait au sein des enseignements. Il n'est pas fait référence à un comité de pilotage.</p>

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**